



L'association USP XIII organise, le 25 mai 2025, un vide grenier à Plaisance du Touch(31) sur la place du bicentenaire.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint accompagné d'une photocopie recto/verso de votre carte d'identité (IMPERATIF) et de votre règlement. Chèque à l'ordre de **USP XIII** à l'adresse suivante ou par virement.

[USP XIII maison des associations 3 place Frederic Mistral 31830 Plaisance-du-Touch](#)

Pour les personnes souhaitant déposer directement leur dossier à la maison des associations, merci d'utiliser les boîtes aux lettres extérieures.

Le bureau

## Réponse à nous retourner au plus tard le 15/05/2025

Sous réserve des places disponibles

**Important :**

**Toute inscription implique l'acceptation du règlement**



### Inscription vide grenier

Je soussigné(e)

NOM..... PRENOM.....

Né(e) le..... à.....

Adresse.....

CP .....VILLE.....

TEL.....@.....

Déclare sur l'honneur

-ne pas être commerçant

-ne vendre que des objets personnels et usagés

-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à .....le.....

Emplacement (5mètres) :.....\*10€=.....

Merci de cocher Chèque

virement

FR76 1310 6005 0014 2502 3715 152 merci de préciser « vide grenier +nom inscription »

# Vide grenier--règlement--

**Art 1 :** L'USP XIII organise un vide grenier le dimanche 25 mai 2025 à Plaisance du Touch , place du bicentenaire de 8h à 18h. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

**Art 2 :** le vide grenier est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets d'occasions. L'USP XIII se réserve le droit de refuser une inscription dès le moment où le nombre de places est complet. Les exposants devront assurer une permanence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. Les organisateurs ne fournissent ni table ni chaise.

**Art 3 :** les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet :

- Fiche inscription dûment remplie
- Photocopie recto/verso de votre PI
- Règlement par chèque à l'ordre de USP XIII ou virement
- Pas de réservation de places

**Art 4 :** L'installation se fera à partir de 6h. Dès leur arrivée les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs sur place et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls, les organisateurs sont habilités à modifier les emplacements.

**Art 5 :** A l'issue de la manifestation les emplacements devront être nettoyés et débarrassés de tous déchets. Des containers seront mis à disposition à l'entrée du site.

**Art 6 :** le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries ou manifestation ne relevant pas du fait de l'organisateur. Seule une décision préfectorale liée à la crise sanitaire pourra donner lieu à un remboursement. L'organisateur se réserve, également, le droit d'annuler la manifestation si un nombre minimum d'inscrits n'était pas atteint ; annulation qui engendrerait un remboursement.

**Art 7 :** les objets exposés et vendus demeurent sous la seule responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en matière de :

- Sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, nourriture, copie de CD/DVD ou jeux, produits inflammables.)
- Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'USP XIII qui, ne pourra en aucun cas être tenue responsable

**Art 8 :** l'association s'engage à assurer la publicité de la manifestation (affichage, réseaux sociaux,..)

**Art 9 :** Aucun véhicule ne sera autorisé sur les emplacements à partir de l'ouverture au public à 8h et cela jusqu'à 17h.

**Art 10 :** toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement, ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.



# VIDE GRENIER

25/05/25

## Consignes :

- Début de la mise en place exposants à partir de 6h
- L'entrée des exposants se fera au plus tard à 8h, passé cet horaire les voitures ne seront plus acceptées sur le site
- Si vous désirez être côte à côte avec d'autres exposants, il vous faudra arriver en même temps et le signaler aux placeurs. Il n'y a pas de réservations de places
- Vérification des identités à l'entrée du site
- Des placeurs, repérables grâce aux chasubles jaunes, vous indiquerons votre emplacement
- Pas de voiture sur les emplacements
- Nous vous demandons de respecter le marquage dans un souci de sécurité et pour une meilleure circulation des véhicules.

*Nous vous souhaitons de passer une belle journée en espérant que le beau temps soit de la partie*